



---

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 29 Septembre 2020  
Compte rendu N° CM-05/2020

### 1. Préambule

Ce mardi soir, l'ensemble des conseillers municipaux se réunissent dans les locaux de la mairie, en salle de conseil. Conformément aux recommandations gouvernementales, les gestes-barrière et le port du masque obligatoires sont strictement respectés.

Sont présents :

- Monsieur Vincent BARAT, Maire,
- Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire
- Madame Sylvie DESLIENS, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- Monsieur Guillaume VILLAIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, nommé secrétaire de séance,
- Monsieur Christophe ANCEAUX, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Monsieur Thierry BENOIST, conseiller municipal,
- Madame Isabelle BENOIT, conseillère municipale,
- Madame Edwige BORTOLOTTI, conseillère municipale,
- Madame Mireille PATENERE, conseillère municipale,
- Madame Corinne PILLIET, conseillère municipale,
- Monsieur Emmanuel RENARD, conseiller municipal.

Sont absentes excusées :

- Madame Anne-Sophie BATIS, conseillère municipale, ayant donné son pouvoir à Madame Sylvie DESLIENS,
- Madame Camille PINGUET, conseillère municipale,
- Madame Cindy PINIAU, conseillère municipale,

Est absent :

- Monsieur Olivier ROTSAERT, conseiller municipal,

La réunion du conseil municipal débute le mardi 29 Septembre 2020, à 19 heures 30 minutes.

L'ordre du jour, évoqué par Monsieur le Maire, est le suivant :

1. Délibérations pour délégations données à Monsieur le Maire,
2. Délibération suite au projet, porté par A2C, de l'ouverture d'une carrière sur la commune de Nogent-sur-Seine,
3. Délibération pour désigner un élu, représentant de la CLI (EDF),
4. Prise en charge du FPIC par la Communauté de Communes du Nogentais,
5. Présentation des travaux des différentes commissions :
  - a. *Education et Jeunesse,*
  - b. *Urbanisme, Habitat et Logement,*
  - c. *Voirie, Réseaux et Transports,*
  - d. *Actions sociales, Emploi et Santé,*
  - e. *Culture, Sport, Loisirs et Animations locales*
6. Questions diverses

## 1. Délégations données à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique qu'il peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de certaines délégations par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,
- Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatif à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

*Pour : 12 voix*

*Contre : 0 Voix*

*Abstention : 0 voix*

## 2. Délibération suite au projet, porté par A2C, de l'ouverture d'une carrière sur la commune de Nogent-sur-Seine

Monsieur le Maire informe ses colistiers qu'un Avis d'Enquête Publique Unique doit être examiné par le conseil municipal pour approbation. L'objet est de se positionner quant à l'autorisation environnementale et de défrichements relatifs à l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur la Commune de Nogent-Sur-Seine.

*Pour : 9 voix*

*Contre : 1 voix*

*Abstention : 2 voix*

## 3. Délibération pour désigner un élu, représentant de la CLI (EDF)

Monsieur le Maire indique à l'ensemble du conseil municipal présent, que le Conseil Départemental de l'Aube demande qu'un représentant de la Commission Locale d'Information de la Centrale de Nogent-Sur-Seine soit élu.

Pour rappel, une Commission locale d'information (**CLI**) est une structure d'information et de concertation obligatoirement mise en place dès qu'il y a présence d'une Installation Nucléaire de Base (INB). **La CLI a une double mission** : informer la population sur les activités nucléaires et assurer un suivi permanent de l'impact des installations nucléaires du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Nogent-Sur-Seine.

Ces travaux devraient permettre ainsi, au citoyen de se forger sa propre opinion sur le sujet du nucléaire. La CLI doit questionner l'exploitant EDF, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), organiser des débats, effectuer éventuellement des contre-analyses, surveiller l'environnement, engager des expertises, participer à des inspections.

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE a déjà assisté à l'une de ces réunions au mois de juin 2020 pour représenter la commune de manière informelle et se porte candidat pour cette fonction.

Cette candidature est soumise au vote.

*Pour : 12 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

## 4. Prise en charge du FPIC par la Communauté de Communes du Nogentais

Les représentants de la Communauté de Commune du Nogentais (C.C.N.) se sont réunis en visioconférence le 27 août 2020 afin de décider de la répartition et de la prise en charge du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) par les communes (hors Nogent-Sur-Seine).

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la Communauté de Communes du Nogentais a décidé de prendre en charge l'ensemble des FPIC pour toutes les communes de la C.C.N., à l'exception de la ville de Nogent-Sur-Seine.

Cette exonération représente pour notre commune la somme de 30 290 euros.

## 5. Présentation des travaux des différentes commissions

### a. Education et Jeunesse

#### Formations des agents communaux à l'école

Dans un cadre général, le nouveau conseil municipal souhaite mettre en place des formations adaptées permettant d'améliorer la qualité de service. A ce titre, dès son installation, il avait organisé une première formation le 29 mai 2020 ayant pour objet l'application du nouveau protocole sanitaire lié à la COVID et la bonne pratique des gestes-barrière. Cette formation avait été réalisée par Madame BARAT, infirmière déléguée à la Santé Publique et proposée de façon bénévole.

Madame Sylvie DESLIENS informe les membres du conseil municipal, qu'une nouvelle formation à destination des personnels de la cantine scolaire (Christine BIAUDET et Aurore SARRAZIN) s'est déroulée le 28 septembre 2020 ; celle-ci avait pour objet général la nutrition et plus particulièrement l'élaboration de menus plus équilibrés. Réalisée par Madame SIMONNET, diététicienne et nutritionniste, son coût était de 450 euros TTC.

Des conseillères municipales en charge de la commission Education et Jeunesse (Mesdames Sylvie DESLIENS, Isabelle BENOIT, Anne-Sophie BATIS) ont également participé à cette formation.

L'adjointe au Maire ajoute qu'une deuxième formation sera prévue, incluant des représentants de parents d'élèves ainsi que les autres personnels travaillant à la cantine scolaire.

#### Interrogations sur la qualité de l'eau à la cantine

Après un bref retour à la normale, nous avons été informé par la régie du SDDEA et la COPE de l'Ardusson que l'eau potable à Saint-Aubin présentait à nouveau un seuil d'attention qui avait été dépassé dans le courant du mois de juillet (une teneur en nitrates de 51mg/l alors que le seuil est de 50mg/l et une teneur en pesticide de 0.00020mg/l alors que le seuil est de 0.00010mg/l). Le dépassement de ces seuils entraîne, rappelons-le, des précautions de consommation pour :

- Les femmes enceintes,
- Les enfants de moins de deux ans (potentielle maladie dite du « syndrome du bébé bleu »),
- Les personnes fragiles (essentiellement les personnes ayant des problèmes gastriques).

Cela ne concerne donc pas, à moyen terme, les enfants de l'école et les habitants, de manière générale non concernés par les catégories citées ci-dessus.

Devant l'inquiétude de quelques parents et afin de les rassurer, Madame Sylvie DESLIENS explique à ses collègues qu'elle a pris la décision, de mettre à disposition des enfants déjeunant à la cantine scolaire, de l'eau embouteillée jusqu'aux congés de Toussaint. Si la situation devait perdurer, une réflexion sera menée avec la commission pour rassurer les familles et proposer une solution localisée de traitement de l'eau à l'école (par osmoseur par exemple).

A ce sujet, dès que les nouveaux membres du bureau du SDDEA seront élus, une réunion sera demandée par la municipalité, afin d'avoir des réponses claires sur la stratégie menée par la Régie du SDDEA pour pallier à ces

problèmes récurrents de la qualité de l'eau.

#### Evolution du matériel de cuisine à la cantine scolaire

Depuis la rentrée, la volonté de la commission scolaire est d'évoluer vers la cuisine de produits frais, de saison, en lieu et place de produits surgelés ou en conserve quand cela est possible. Par cette contrainte nouvelle, la capacité du réfrigérateur de type « familial » n'est plus adaptée et demande une évolution vers un modèle correspondant davantage à une cuisine collective.

Après une première étude, Madame Sylvie DESLIENS présente un devis, émanant de TRF à Pont Sainte Marie, à l'ensemble du conseil municipal pour l'achat de matériels pour la cantine scolaire (armoires frigorifiques, et autres petits matériels). Elle informe que d'autres devis sont à venir pour un comparatif judicieux en respect du budget affecté.

#### Garderie périscolaire

Une nouveauté est soulignée par les membres de la commission. Ce sont désormais deux personnels qui assurent la garde des enfants pendant la garderie, matin et soir, pour des raisons évidentes de sécurité (travailleur isolé, temps de réaction en cas d'incident avec un enfant, etc). Afin de respecter le protocole sanitaire et les mesures-barrière, les deux salles permettent de respecter les distanciations physiques, la séparation effective des groupes classes et une bonne hygiène collective.

La garderie a été installée dans l'école maternelle, dans les salles de motricité et l'espace d'accueil de manière définitive pour l'année scolaire.

A ce titre, afin de respecter les mesures nationales « Alerte intrusion », un parcours d'accès à la garderie a été imaginé et est mis en œuvre depuis le début du mois d'octobre. Celui-ci longe les bâtiments scolaires à côté du point lecture et évite les passages dans l'école. Afin de compléter le dispositif, la pose d'un visiophone avec platines multiples a été étudiée afin de contrôler les accès à distance.

L'achat et l'installation de ce visiophone sur la grille d'entrée de la garderie, par l'entreprise Alexandre PASSIER, est proposé au vote des membres du conseil municipal. Le devis s'élève à 3 203,57€ TTC (2 669,64€ HT – TVA 20% : 533,93€).

Une demande a été effectuée auprès de l'entreprise Pascal ROBERT afin d'avoir plusieurs devis à présenter, mais aucune réponse à ce jour.

*Pour : 12 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Devis accepté.*

#### b. Urbanisme, Habitat et Logement

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE rappelle à ses collègues, qu'en l'absence de vestiaires pour les agents communaux et d'une pièce adaptée pour entreposer la machine à laver et le nouveau sèche-linge de l'école, une solution d'aménagement à moyen terme a été retenue dans la salle d'eau de la Maison Blanchon qui jouxte l'école. Afin de limiter les coûts, seuls les travaux d'électricité seront réalisés par une entreprise extérieure. Les autres travaux sont réalisés par les employés communaux. A ce jour, la mise hors d'eau et hors d'air est validée. L'isolation est changée, les murs nettoyés, enduits et prêts à peindre. L'installation sanitaire existante est utilisable et vérifiée. Des demandes de devis pour une installation électrique aux normes sont en cours.

D'autre part, il informe l'ensemble du conseil municipal que le scellement du faîtage de la mairie est en très mauvais état (certainement d'origine) et un morceau s'est détaché récemment. Malgré les travaux de la mairie au rez-de-chaussée, la Commission a constaté que le raccordement de la VMC en toiture n'était pas au marché.

La gaine est actuellement en attente dans le local VMC et rejette l'air chaud dans les combles. De plus, la pose de menuiseries neuves à l'étage a mis en évidence les défauts d'étanchéité à l'eau et à l'air des fenêtres ce qui occasionne des venues d'eau mineures à l'étage les jours de pluie abondante. L'entreprise DOUINE de Saint-Aubin a été contactée pour une première estimation.

La salle des fêtes a reçu une visite technique électrique début août de l'entreprise SOCOTEC (mission annuelle). Sept points de non-conformité sur le tableau électrique ont été rappelés....points déjà constatés en 2019. Deux entreprises ont été contactées pour résoudre ces points dont une a déjà réalisé la visite estimative. M. ANCEAUX Précise que les travaux seraient réalisables début novembre 2020.

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE rappelle au conseil qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de mise en sécurité d'accès intérieur au clocher de l'Eglise du village. M. LEGER, ancien adjoint, l'avait alerté en juin sur la nécessité des travaux et avait fourni un devis à cet effet. L'entretien annuel ayant été réalisé en mars 2020, il demande l'autorisation d'en étudier la teneur et la faisabilité technique.

Enfin, madame Isabelle BENOIT indique aux membres du conseil municipal que le chemin de croix de notre église peut être restauré. Il est actuellement déposé au sol dans un coin de l'église depuis plusieurs années. Deux solutions s'offraient à la municipalité : acheter un chemin de croix neuf ou restaurer l'ancien. Au regard des prix, elle propose la seconde solution et un devis, émanant de l'entreprise Atelier Arstitudes Artisan d'Art, Monsieur Christophe LENOUEVEL, pour un montant total de 3 470,00€ comprenant la restauration des 14 tableaux. Le Conseil Municipal admet qu'il est préférable de garder l'original, même si sa nature n'a pas de réelle valeur artistique.

Le devis est soumis au vote.

*Pour : 11 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 1 voix*

*Devis accordé.*

### c. Voirie, Réseaux et Transports

La fin des travaux d'assainissement approchant, un point va être fait avec l'entreprise SOGEA, d'ici quelques temps. La réfection des routes en gravillon ayant été votée par l'ancien conseil municipal afin de réduire les coûts, un avenant avait été effectué par l'entreprise, variante à l'appel d'offre initial.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le vote des deux derniers avenants.

Le premier avenant inclut :

- Reprise d'un réseau pluvial Impasse de la Chaume,
- Reprise d'une boîte de branchement à 2 entrées et 1 sortie Rue du Colombier,
- Reprise d'une boîte de branchement au n°3 Rue du Haut de la Fourche,
- Reprise d'un tampon Rue du Haut de la Fourche,
- Reprise d'une boîte de branchement au n°4 Rue Fourche,
- Reprise d'une boîte de branchement au n°18 Rue du Moulin,
- Reprise de 2 boîtes de branchement Rue des Charrons,

Pour un montant total de 17 673,07€ (TTC).

*Pour : 12 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Avenant accepté.*

Le deuxième avenant inclut la réfection des voiries en enrobés, pour un montant total de 32 250,00€ (HT).

Pour : 0 voix                      Contre : 12 voix                      Abstention : 0 voix

Avenant mis en attente. Il sera rediscuté et peaufiné avec l'entreprise SOGEA.

Rappelons que les travaux ne sont pas complètement terminés à ce jour.

Monsieur Vincent BARAT informe ses colistiers qu'une réunion avec l'entreprise ATC aura lieu le mercredi 07 Octobre 2020 à 14h en mairie pour discuter du sujet de l'antenne relais de téléphonie qui devrait être implantée dans le village.

En effet, un appel d'offre a été signé avec l'ancien conseil municipal en vue d'implanter une antenne d'une hauteur de 35 mètres, à l'entrée du village (côté Fontaine-Mâcon), près de la zone de tri. Certains conseillers et conseillères municipaux avaient, lors de réunions antérieures, émis leur étonnement quant à la dimension de cette antenne qui dénaturerait l'aspect de notre village (visible à des kilomètres en amont). Une réunion a donc été demandée à l'entreprise pour discuter de la possibilité d'habiller cette antenne, son déplacement étant compromis au regard de l'avancée du projet et des documents contractuels déjà signés.

Monsieur Xavier PAUL, ayant acquis un terrain à bâtir au 14 rue du Colombier sur notre commune, demande à l'ensemble du conseil municipal, la prise en charge de tout ou partie des travaux de branchement d'assainissement, pour un montant total de 9 643,20€ (TTC).

Il est proposé de rencontrer le demandeur, d'étudier les documents d'urbanisme s'afférant à cette acquisition et de mettre à l'ordre du jour cette délibération au prochain conseil.

#### d. Actions sociales, Santé et Emploi

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE attire l'attention de ses collègues sur la gestion de la distribution de l'eau embouteillée aux habitants de notre commune, mise à disposition par le SDDEA. Afin de rendre service à la population concernée, la Commission a décidé en juillet que les employés communaux assureraient sa distribution au domicile des personnes inscrites et éviter ainsi leur déplacement en mairie. L'adjoint s'étonne encore que la distribution de cette eau, qui devrait être gérée par la Régie du SDDEA, est réalisée aux frais de la commune. Il propose de faire chiffrer ce service afin de le présenter à la Régie.

Puis Madame Mireille PATENERE présente les intérêts de rouvrir un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au sein de notre commune. La réflexion sera approfondie lors de prochaines réunions avec la commission en question. Un rendez-vous sera pris avec le percepteur du Trésor Public de Nogent Sur Seine.

Enfin, la Commission va travailler sur l'ouverture au public du « Point Service » imaginé par la précédente municipalité au sein de la Mairie en respectant le protocole sanitaire en vigueur et la mise en œuvre du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) sur un premier niveau de compétences.

#### e. Culture, Sport, Loisirs, et Animations Locales

Messieurs Christophe ANCEAUX et Guillaume VILLAIN exposent leurs avis, suite à la visite du City Stade de Conflans Sur Seine. Le projet semble très intéressant et bien pensé. La commission en question pourra peaufiner le sujet, dans l'attente du retour des données chiffrées de la part de la commune visitée.

Au vu de la situation sanitaire que nous connaissons, et n'ayant eu aucune invitation du Conseil Départemental de l'Aube, le concours des maisons fleuries est à l'arrêt pour cette année ainsi que sa version locale qui sera reconduite l'année prochaine.

Messieurs Vincent BARAT et Guillaume VILLAIN informent leurs collègues que le comité des fêtes créé auparavant est toujours en fonction. Une assemblée générale extraordinaire sera demandée pour la réélection du bureau.

Enfin, un point de situation sur la fréquentation et les états des lieux de la salle des fêtes est fait par madame l'adjointe au maire.

## 6. Questions diverses

Aucune question n'est posée.

Aucune remarque n'est faite.

La séance est levée à 23 heures 45 minutes.

*Fait et clos le Mardi 13 Octobre 2020.*

Le Maire

Le Secrétaire

  
Monsieur le Maire  
Vincent BARAT

